

# FORMATION PRODUITS CHIMIQUES ET CMR : ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES, FDS...

*L'employeur évalue les risques encourus aux activités dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques dangereux (Articles R4412-1 et suivants du Code du Travail)*

## Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- ✓ **Comprendre** les liens entre la réglementation européenne (Règlement CE N°1272/2008 - CLP) et mondiale (Système Global Harmonisé - GHS).
- ✓ **Maîtriser** les recommandations du Décret n° 2001-97 du 1er février 2001, dit décret CMR
- ✓ **Prévenir** les risques professionnels relatifs à l'exposition aux produits chimiques (CMR, ...)
- ✓ **Inform**er les salariés sur les risques liés aux agents chimiques et aux mesures de prévention adaptées (prévention de l'exposition, mesures d'hygiène, EPI...)

## Public et prérequis :

- ◆ Toute personne en charge de la Prévention, Santé et Sécurité
- ◆ Aucun prérequis
- ◆ 4 à 12 personnes / session

## Modalités techniques et pédagogiques :

- ◆ Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

## Animateur :

- ◆ Consultant et formateur en QSE, IPRP
- ◆ Nos formateurs interviennent régulièrement en entreprise, établissements d'enseignement supérieur et centre de formation sur cette thématique

## Date et lieu :

- ◆ **Intra** : Nous consulter
- ◆ **Inter** : Consulter [ici](#)

## Contenu de la formation

2 jours (14 heures)

### Introduction à la formation sur le risque chimique

- Définitions
- Les effets potentiels pour la santé d'une exposition aux agents chimiques

### Réglementation

- Champs d'application de la réglementation
- La signalisation des produits chimiques selon la réglementation européenne (avant et après la date d'application du CLP)
- Les agents chimiques et le code du travail

### Evaluation du risque chimique

- Les FDS (fiches de données de sécurité)
- Outils et méthodes d'évaluation
- Analyse des résultats

### Cas pratiques

### Prévention des risques

- La notice de poste : l'information sur le poste de travail (art R 4412-39 du code du travail)
- Sensibilisation et information du personnel
- Les règles générales de réduction de l'exposition (postes de travail, contrôles...)
- Les mesures d'hygiène
- Les équipements et vêtements de protection
- Les mesures à prendre pour la prévention des incidents et en cas d'incidents
- Les mesures de préventions particulières pour les femmes enceintes et les travailleurs temporaires (CDD et intérimaires)

### Cas pratiques

### Suivi de l'exposition des salariés

- Traçabilité
- Mise à jour de la fiche d'exposition
- Suivi médical

## Suivi et évaluation

**Modalités de suivi** : Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

**Modalités d'évaluation** : Evaluation des compétences par des exercices théoriques, études de cas et mises en situation.

## Les +++ de ce stage

**Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an.**

**Formation interactive et utilisation de logiciel ludique.**  
Remise à chaque stagiaire d'un livret et d'une Clé USB contenant des documents et outils utiles, directement exploitables après la formation.

**Délivrance d'une Attestation de formation/compétence**

## Offre tarifaire

**TVA à 0%.**

**Remise de 5%, 10% ou 15%** appliquée pour toute inscription à une formation inter-entreprises faite **2 mois, 3 mois ou 4 mois** avant la session.

Nous contacter pour les tarifs.